

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOPE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs :</u> Anne VOELTZEL	à	André BERNOS
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
Marc OXIBAR	à	Michel ADAM
Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Maylis DEL PIANTA
Marylise GASTON	à	Bernard UTHURRY
Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

RAPPORT N° 151217-36-SET-

le 24 DEC. 2015

SOUA-PREFECTURE
OLORON STE MARIE

AMENAGEMENT DES LOCAUX DU POLE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

M. AURISSET indique que le développement du Pôle Urbanisme – Aménagement (un instructeur supplémentaire), conjugué à l'arrivée d'autres personnels (Acheteur Public – Contrôleur de gestion, CAE polyvalent), le rapprochement spatial de la présidence et de la Direction Générale, le fait véritablement de constituer des unités de travail occupant des espaces plus fonctionnels et plus confortables, la réservation d'un espace-bureau pour les Vice-Présidents, sont autant de raisons qui ont conduit à :

→ déplacer les services du Syndicat des Gaves vers les locaux du Pôle Technique Intercommunal, à côté du SICTOM et à proximité de nos Services Techniques.

→ engager des travaux d'aménagement de locaux dont le coût, inscrit au BP 2015 (DM n° 3 du 08.10.2015) a été évalué à 16 800 € TTC.

Les travaux sont réalisés, pour partie (création d'une nouvelle salle de réunion), par une entreprise spécialisée retenue après consultation, le restant étant exécuté, en régie directe par nos agents des Services Techniques.

Enfin, il convient également de remplacer l'autocom qui ne peut absorber les besoins supplémentaires ; son coût est de 1 043.14 € TTC.

Il est aussi demandé au Conseil Communautaire de prendre d'ores et déjà date de travaux complémentaires, liés à l'accessibilité, à l'accueil et à l'insonorisation des locaux du PTI, qui seront très probablement inscrits au Budget Primitif 2016.

Le rapporteur entendu,

Où cet exposé,

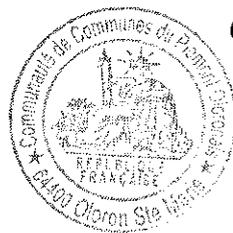
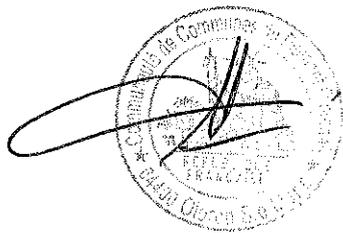
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** la réalisation des travaux d'aménagement du PTI tels que décrits ci-dessus pour une concrétisation à court terme
- **PREND ACTE** de l'inscription de leur coût au budget de la CCPO
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses correspondantes
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 Décembre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 28.12.2015



Le Président

A handwritten signature in black ink.

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE